



Acte n° 2025C13

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 5

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 23/01/2025

Le 30 Janvier 2025, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Mylène GRECO, Nadia GUYON, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Delphine PICHOURON), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Pierre ROSET (Pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER.

Secrétaire de séance : Nadia GUYON.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Acquisition des parcelles n° ZE 202 et ZE 204 au Domaine de Cibeins sur la commune d'Ars-sur-Formans dans le cadre du plan de gestion de la zone humide

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, rappelle que la zone humide de Cibeins fait partie des 3 zones prioritaires du territoire Dombes Saône Vallée faisant l'objet d'un plan de gestion. Les premières études ont été lancées en décembre 2024.

Dans le cadre du plan de gestion, une action vise l'acquisition foncière des parcelles boisées privées attenantes aux parcelles CCDSV. Ces parcelles présentent des intérêts forts pour la faune, la flore et la zone humide. L'objectif est de pouvoir intégrer ces terrains afin d'assurer une gestion cohérente et durable du site au regard des enjeux de préservation/restauration des zones humides et de la biodiversité.

Sur les 10 parcelles fléchées dans la fiche action, une parcelle est déjà en cours d'acquisition par la CCDSV. Deux autres parcelles ont été proposées à la vente par les propriétaires, Consorts GARNIER DES GARETS D'ARS :

PARCELLES	COMMUNE	SUPERFICIE ACQUISE (m ²)	PRIX DE VENTE
ZE 204	ARS-SUR-FORMANS	3 500	0,60 € /m ²
ZE 202	ARS-SUR-FORMANS	9 800	0,60 € /m ²

A noter que la CCDSV n'acquière pas la totalité de ces parcelles mais seulement les zones bordant la rivière d'une largeur nécessaire à la réalisation du projet de restauration.

Les frais d'actes notariés et les frais de géomètre seront pris en charge par la CCDSV.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16/01/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles n° 202 et 204 de la section ZE sur la commune d'Ars-sur-Formans dans le cadre du plan de gestion de la zone humide de Cibeins, au prix de 0,60€ du m² ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les actes d'acquisition et toutes les pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées à cette acquisition foncière seront inscrites au budget GEMAPI 2025 et suivants.

Fait à Villeneuve, le 30/01/2025

La Secrétaire de Séance,
Nadia GUYON

Affichage sous format électronique : 06/02/2025

Le Président,
Marc PECHOUX

